

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie  
des Hauts-de-France  
et gendarmerie pour la zone de défense  
et de sécurité Nord

**Décision n° 5524 du 15 mars 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord**

NOR : INTJ1904453S

Le commandant de la région de gendarmerie des Hauts-de-France et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 31612 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828652S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> avril 2019:

**Delcroix Patrick** NIGEND : 69 880 NLS : 5 282 117

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> avril 2019:

**Ben Armand** NIGEND : 248 244 NLS : 8 089 391

**Pouyet Eddy** NIGEND : 207 608 NLS : 8 061 690

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> avril 2019:

**Peigne Andy** NIGEND : 327 006 NLS : 8 115 730

**Dromby Rodolphe** NIGEND : 126 164 NLS : 5 243 698

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 mars 2019.

*Le général de corps d'armée,  
commandant la région de gendarmerie des Hauts-de-France  
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,*  
G. CAZENAVE-LACROUTZ